

Syndicats

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1972)**

Heft 181

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'internationale Nestlé

Il y a tout juste cinquante ans, pour faire respecter les droits syndicaux dans les usines Peter, Cailler et Kohler, l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation lançait un mot d'ordre de boycott des produits Chocolats suisses. Avec succès. Ce souvenir était-il présent à la mémoire des quelque cinquante participants à la première conférence mondiale des travailleurs de Nestlé, que l'Union réunissait la semaine dernière à Genève. Quoi qu'il en soit, la conférence visait bien à créer les conditions d'un travail syndical plus actif à l'échelle du groupe, par l'intensification de l'échange d'informations et d'expériences des syndicats locaux, quant à leur relation avec Nestlé, et à promouvoir une solidarité effective de leurs revendications et de leurs luttes.

Face au géant de l'industrie alimentaire (chiffre d'affaires 1971 : 14 651 millions de francs suisses, plus de 100 000 travailleurs), en train de digérer sa récente fusion avec Ursina-Franck, les revendications coordonnées portent sur trois sujets : les conditions de travail, l'information et la participation, le rôle de Nestlé dans le développement du Tiers Monde.

Les frais de la rationalisation

En ce qui concerne les conditions de travail, champ traditionnel de la lutte syndicale, les inquiétudes et les griefs sont nombreux. Inquiétudes quant à la sécurité de l'emploi, menacée par une volonté de rationalisation qui laisse prévoir plusieurs dizaines de fermetures d'usines, sur la lancée des dernières en date (Gap et Pontarlier)

et de celle qui est annoncée pour le 30 juin : l'usine Orsina, de Fossano, en Italie. Au début de l'année, l'UITA est intervenue, sans succès, aux côtés des travailleurs de l'usine de Gap; lorsque la conférence des travailleurs de Nestlé rappelle, à propos des menaces pesant sur Fossano, sa détermination de ne pas voir les travailleurs devenir les victimes des rationalisations décidées par la direction générale, elle est donc bien consciente des difficultés de la lutte, mais aussi de l'importance de l'enjeu.

Le paternalisme des primes

La politique salariale a été vigoureusement critiquée : dans la plupart des pays, Nestlé se signale par une préférence marquée pour un système de primes multiples, et contre l'inclusion des avantages salariaux dans les contrats collectifs. En France, par exemple, les primes anti-grèves s'élèvent à 115 % du salaire mensuel, payable à la fin de l'année si aucune journée de travail n'a été perdue : en 1968, un arrêt de travail d'un jour coûtait environ 500 francs à chacun des grévistes. En Suisse (à Broc), dans d'autres pays aussi, Nestlé a introduit, en plus d'un supplément de salaire basé sur l'évaluation du travail, la qualification professionnelle, le rendement, l'assiduité, des primes de comportement, sur la base d'un questionnaire rempli par le contremaître et converti en monnaie sonnante et trébuchante par une Commission de qualification de cinq membres (contremaître, chef de service, deux cadres désignés par la direction et le spécialiste de la qualification). C'est ainsi que le salaire net devient fonction des éléments suivants (par ordre décroissant d'influence) : collaboration, adaptabilité et indépendance dans le travail, soins apportés aux biens de l'entreprise, ordre et propreté.

Zéro de conduite

Selon un représentant syndical français, rendant compte d'une tentative avortée d'introduire le

système dans une entreprise qui venait de passer sous contrôle de Nestlé, ce questionnaire portait sur les points suivants : « comportement de l'ouvrier dans les rapports avec ses chefs — était-il poli, correct ? s'habillait-il bien ? disait-il bonjour le matin, bonsoir le soir ? quand il arrivait à son travail, regardait-il bien si sa machine était en état de fonctionner, si elle marchait bien ? — religion de l'ouvrier — à quel syndicat appartenait-il ? Enfin toute une série de renseignements de ce genre ».

En conséquence, la Conférence de l'UITA revendique, pour les travailleurs de Nestlé dans tous les pays, la substitution de salaires adéquats aux diverses primes et bonifications de caractère paternaliste et l'abolition de toute discrimination, là où elle existe encore, entre différentes catégories de salariés, en particulier celles fondées sur l'âge, le sexe, la race, le pays d'origine ou les catégories dans l'entreprise.

Participation à tous les niveaux

Sur le front des droits syndicaux, la Conférence va bien au-delà du simple respect du droit de grève, du droit d'assemblée, de la liberté d'expression et de la protection des représentants syndicaux contre les licenciements. Elle revendique une participation effective aux décisions, là où elles se prennent : à l'atelier quant aux cadences imposées, à l'usine s'il s'agit, par exemple, d'introduire le travail de nuit, mais à Vevey pour les choix qui s'y effectuent. Si la formulation de la revendication de participation reste peu précise, c'est que l'analyse des diverses expériences nationales est encore à faire. Mais ce sont bien ces expériences nationales qui, par leurs succès et leurs limites, indiquent que la participation doit se réaliser à des niveaux multiples : certains travailleurs ont obtenu suffisamment au niveau de leur entreprise (par exemple chacune des deux usines Maggi en Allemagne) pour se rendre compte que le centre de décision le plus important se trouve en Suisse.

Questions à Jean Corthésy

Confrontés à la discrétion exemplaire de Nestlé, suspectant même, au-delà de la mauvaise volonté, la mauvaise foi des directions générale ou locale, qui, dans leur correspondance avec l'Union internationale, nient toute « corporate connection » entre Nestlé et Libby, deux jours avant la nomination du directeur de Libby à la direction de Nestlé, ou qui refusent de communiquer les conséquences prévues de la fusion avec Ursina-Franck avant le vote de cette fusion, les membres de la conférence ont dressé une liste de questions qui intéressent les travailleurs et leurs organisations syndicales :

- la situation économique et financière des entreprises du groupe Nestlé;
- les activités de production et de distribution de ces entreprises et établissements;
- les programmes de production et d'investissements élaborés par Nestlé;
- les projets de rationalisation de la production;
- les procédés de fabrication et organisation du travail notamment en cas de l'introduction de nouveaux systèmes;
- les limitations d'activités ou fermetures d'établissements ou de départements;
- les transferts de production;
- les fusions, concentrations et acquisitions;
- les modifications dans l'organisation ou la fonction des entreprises du groupe;
- toutes autres mesures pouvant toucher les travailleurs des entreprises sous le contrôle de Nestlé.

Des responsabilités dans le développement

Enfin, analysant Nestlé dans son rôle international, la conférence conclut que sa position dans l'industrie alimentaire mondiale lui permet d'exercer une influence considérable sur les prix des denrées, le commerce international, l'utilisation

des ressources et le marché de l'emploi dans certaines régions. La Conférence des travailleurs invite alors le groupe multinational à contribuer au développement des pays sous-développés, et notamment à :

- garantir une distribution équitable des revenus de ses filiales aussi bien sous forme de salaire que de contributions fiscales;
- rendre le prix des produits Nestlé accessible à la masse des consommateurs;
- user de son influence pour assurer des prix équitables pour les denrées de base qu'elle utilise;
- poursuivre une politique de transformation des produits de base en produits finis sur place, en se servant le plus possible de produits locaux.

Au moment même où se terminait, dans l'amertume et le choc des intérêts antagonistes, la troisième conférence de la CNUCED, une cinquantaine de représentants des travailleurs affirmaient l'unité des luttes à l'échelle du monde.

AGITATION

Des billes, des hommes, des dollars

M. Roger d'Ivernois signe dans le « Journal de Genève », des 27-28 mai 1972 un bien énigmatique article sur l'attaque d'une maison américaine à Genève; enquête soignée auprès d'interlocuteurs restés anonymes pour les besoins d'une cause obscure :

Jeudi, matin, entre 4 et 5 heures, une maison américaine ayant son siège suisse à Genève a été l'objet d'une attaque.

Des inconnus se sont attaqués à cette maison au moyen de bouteilles, de sacs en plastique remplis de peinture rouge et de billes, brisant des vitres et

lançant des projectiles à l'intérieur. Les dégâts sont estimés, pour l'instant, à quelque 40 000 fr. La maison en question communique ce qui suit : « (...) Notre compagnie respecte toutes les tendances politiques mais laisse la population seule juge de semblable manifestation organisée contre une entreprise réputée dont les activités sont exclusivement concentrées dans les domaines de la commercialisation, mise en place et entretien des ordinateurs. »

A noter que, malgré le fait qu'aucune menace n'ait été proférée contre cette maison, on peut se demander s'il n'y a pas relation entre l'attaque perpétrée à Genève et l'attentat commis dernièrement contre la filiale parisienne de cette même entreprise.

R. d'I.

Pour goûter le sel de ce communiqué, pour que la population puisse juger de semblables manifestations, il ne manque que de connaître le nom de l'entreprise : Honeywell Bull S.A., membre du groupe multinational Honeywell, dont le siège est à Minneapolis, Etats-Unis, groupe qui se voit accusé, depuis 1968, de jouer un rôle de premier plan dans la production de guerre américaine, et en particulier dans la fabrication des armes utilisées au Vietnam. Honeywell produit ou participe à la production du matériel suivant :

- les armes antipersonnelles aveugles, c'est-à-dire les bombes à fragmentation (la bombe à billes BLU/26/B) et les mines (la mine araignée BLU/54/B ou la mine pochette XM12),
- les containers et amorces de bombes incendiaires et explosives (CBU-55/B),
- le fusil à fléchettes d'acier (SPIW).

Enfin, Honeywell (le document N° 3 du Front de solidarité Indochine, édité par François Maspero, est consacré à cette organisation) participe activement à la recherche et à la fabrication des armes électroniques : renifleurs d'hommes, détecteurs magnétiques, bombe à guidage électronique.